

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF (départ 11h40), Madame Eliane SAUTERON, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Camille LEBORGNE, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Jörg KALKBRENNER, **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.**

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS, Président du CCAS, Madame Michèle VIALA, Monsieur Augustin BOUSBAIN **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Hélène MORVAN, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Michel MAHE, **représentants désigné.e.s par le Maire.**

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 16H10 : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 16H10

2023-23 REDEFINITION DE LA DESTINATION DES CHAMBRES DITES DE PROTONTHERAPIE DE LA RESIDENCE LA FUTAIE ET FIXATION D'UN TARIF DE REDEVANCE

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération 2023-16 du 28 juin 2023, concernant revalorisation des redevances pour les résidences autonomie St. Laurent et La Futaie,

Considérant qu'il peut y avoir un intérêt à pouvoir accueillir temporairement des personnes en raison de leur activité ou de leurs études, dans les studios de la résidence La Futaie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de fixer comme suit les redevances de ces studios :

	TARIFS MENSUEL HEBERGEMENT A compter du 10/10/2023
HEBERGEMENT TEMPORAIRE LA FUTAIE : n° 402, 406 et 203	600€/mois

- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 10 octobre 2023,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget du CCAS - Chapitre 75.

Le Président,
David ROS

Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le :

de la publication le :

17 OCT 2023

